

ÉGLISE PROTESTANTE FRANÇAISE DU TONKIN ET DU NORD-ANNAM, Hanoï

Liste des conducteurs (pasteurs) :
Fraissinet, de Richemond, Pannier, de Saint-André, Valette, Assalit, Alfred Martin.

Jules *Théophile* CALAS,
pasteur à Hanoï (1927-1935)

Né à Laprade, Lot-et-Garonne, le 18 avril 1885.

Fils de Pierre Michel Ernest *Théophile* Calas (1849-1938), aumônier protestant du dépôt de forçats de Saint-Martin-de-Ré, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 11 octobre 1925) et de Clara Cazalet.

Marié à Genève, le 11 avril 1910, avec Florence Lepage d'Arbigny (1891-1966). Dont Norine, Liliane, Clairemonde, Anaïs (« Nanette »).

Pasteur.

Aumônier temporaire à bord du navire hôpital Louqsor (*JORF*, 14 janvier 1917, p. 499).

Aumônier aux troupes du Maroc (1919-1924).

Pasteur à Fès (1924-1927), Hanoï (1927-1935), Casablanca (1936-).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 24 décembre 1925, p. 12285)

Croix de Guerre - Médaille coloniale agrafe Maroc - Croix de Guerre des T.O.E. - Officier du Ouissam Alaouite.

Décédé à Talence, le 3 janvier 1958.

(*La Volonté indochinoise*, 11 novembre 1927, p. 2, col. 2)

« Les Gueules Cassées ». — Le président de l'Union des blessés et mutilés de guerre de l'Annam-Tonkin tient à remercier le très sympathique et nouveau pasteur, M. Calas ¹, qui lui a remis la somme de 1.201 fr. 75, résultat de la quête faite dimanche à l'occasion de la Fête des morts de la Grande Guerre.

Cette somme est, d'accord avec M. le pasteur, envoyée aux camarades de France et destinée à la maison de retraite « Les Gueules cassées », présidée par monsieur le colonel Picot, député.

¹ Pierre Michel Ernest *Théophile* Calas (1849-1938) : en provenance de Fès.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1928, p. 2, col. 3)

Église protestante française du Tonkin. — Dimanche, 4 novembre, à 9 heures du matin, un service religieux a eu lieu dans le Temple de Hanoï, en souvenir de nos soldats morts pour la France et pour la commémoration de l'Armistice.

Toutes les autorités civiles et militaires y assistaient ou étaient représentées. — M. le gouverneur général Robin, absent, avait délégué M. l'administrateur Grandjean, son chef de cabinet.

M. le pasteur Calas, ancien combattant, décoré de la Légion d'honneur et de la croix de guerre, a prononcé une vibrante allocution.

Des chants et de la musique ont donné de l'éclat à la cérémonie, au cours de laquelle une quête a été faite pour l'œuvre des Aveugles de Guerre.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1928, p. 2, col. 5)

Le mariage de M. Laire (Éloi Louis Pol), professeur au Lycée Albert-Sarraut, de Hanoï, avec M^{me} Reyn (Renée Pierrette), domiciliés à Hanoï, a été célébré aujourd'hui 8 novembre 1928, à 16 h. 30, à la mairie de Hanoï.

Les témoins étaient : MM. Calas (Jules Théophile), pasteur, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, à Hanoï ; Long (Samuel), directeur du Crédit foncier de l'Indochine, à Hanoï ; Vittori (Louis), ingénieur géomètre, à Haiduong, et Lerret (Berthe), négociant à Hadong.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs compliments et nos sincères vœux de bonheur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
14^e LÉGISLATURE — SESSION ORDINAIRE DE 1930 — COMPTE RENDU *IN EXTENSO*
— 16^e SÉANCE

1^{re} séance du vendredi 31 janvier 1930.
DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL
DE L'EXERCICE 1930
Colonies (suite).

.....
[319] M. Marc Rucart. — L'an dernier, dans le débat sur les congrégations missionnaires, j'ai eu l'occasion d'intervenir pour réclamer la liberté religieuse en Indochine, plus particulièrement en Annam et au Tonkin.

J'ai eu le plaisir d'enregistrer les déclarations de M. l'abbé Desgranges et de mon ami M. Jean Autrand, pasteur protestant, qui s'associaient au principe de ma revendication. Je déplore d'avoir, aujourd'hui, à revenir, brièvement d'ailleurs, sur cette question.

J'avais reçu, en effet, des promesses précises et formelles de M. le ministre des colonies, M. André Maginot. Je suis convaincu de l'excellence des intentions, de la bonne volonté et de la volonté tout court de M. Maginot. Mais j'ai malheureusement

constaté, par des documents qui me sont parvenus d'Annam et du Tonkin, que les instructions ministérielles n'avaient guère été appliquées.

Je ne reviendrai pas sur les documents que j'ai cités l'an dernier.

J'ai demandé, il y a un an, que le Gouvernement français voulût bien examiner la possibilité de modifier, de révoquer même certains traités passés entre la France et le royaume, puis l'empire d'Annam, concernant le monopole du prosélytisme religieux qui avait été accordé, en dehors des vieilles religions asiatiques, à l'Église catholique romaine. Cette fois, j'ai à enregistrer que non seulement on n'a pas modifié ces traités, mais que les administrateurs locaux coloniaux, en application desdits traités, ont signé des circulaires encore plus rigoureuses que celles auxquelles j'avais ou l'honneur de faire allusion.

Je ne veux pas passionner ce débat. Je sais que les affaires de conscience, que les questions de croyances sont extrêmement délicates à traiter, et quiconque en parle, animé des meilleures intentions, risque trop facilement d'être accusé des plus noirs desseins.

M. Ernest Outrey. — Vous savez contre qui étaient dirigées ces circulaires. Je n'insiste [320] pas à ce sujet, car je risquerais de mettre en cause une nation amie [les USA].

M. Marc Rucart. — J'aurais préféré que ce débat ne fût pas soulevé. Vous risquez alors de m'obliger moi-même à aborder la question dans son ensemble. Je ne veux pas le faire. Je crois que M. le ministre sera d'accord avec moi sur ce point.

M. Piétri, ministre des colonies. — D'autant plus que je vais vous donner satisfaction par la simple lecture d'un télégramme.

M. Marc Rucart. — Je vous en remercie à l'avance.

Je citerai donc simplement trois documents récents émanant de représentants de la France en Annam.

Voici, d'abord, une circulaire concernant le culte protestant, signée du résident supérieur par intérim, M. Jabouille :

« Hué, le 3 septembre 1929.

« *Le résident supérieur par intérim en Annam, à MM. tous les résidents, résidents-maires, Dalat, Tourane, Vinh-Bênthuy.*

« Une affiche placardée le 31 juillet 1929 à Dalat par les soins du *quan-dao* du Haut-Donnai, et dont je joins ci-joint copie, me prouve que certains hauts mandarins n'ont pas complètement compris les instructions qu'ils ont reçues au sujet du culte protestant et qu'ils risquent de soulever des incidents d'autant plus inutiles que nous sommes actuellement dans une période transitoire et que le ministre des colonies a été saisi de la question.

« D'accord avec M. le gouverneur général, je crois donc devoir préciser le régime à appliquer au culte protestant jusqu'à nouvel ordre et je prie les membres du Co-Mât d'adresser aux chefs de province annamite des instructions analogues.

« Les pasteurs protestants doivent s'abstenir de toute propagande par écrit ou paroles, dans les divers centres (sauf Tourane) et les villages ; ils peuvent célébrer leur culte et réunir leurs adeptes exclusivement dans les temples qu'ils ont édifiés ou qui ont été construite jusqu'à ce jour par les indigènes.

« Dans les régions où se trouvent des protestants et où des temples n'ont pas encore été élevée, les pasteurs peuvent louer provisoirement des immeubles à cet effet, après avoir prévenu par écrit les résidents de l'emplacement exact de l'immeuble et de sa future destination.

« Les résidents accuseront réception de cette déclaration et la transmettront à la résidence supérieure.

« Au cas où les renseignements particuliers seraient recueillis par vous à cette occasion, plus spécialement au sujet de la police générale, vous ne manquerez pas de m'en faire part.

« Il est bien entendu et convenu que les temples ne doivent être ouverts au public que par le pasteur lui-même, en sa présence et pendant la durée de son séjour.

« En aucun cas et sous aucun prétexte, les indigènes, protestants ou non, ne pourront se servir des temples pour s'y réunir en l'absence d'un pasteur.

« C'est là le point essentiel par lequel je ne saurais trop appeler l'attention des autorités françaises et annamites, comme j'ai cru de mon devoir de le signaler à M. Jeffrey et aux pasteurs qui sont venus conférer avec moi au nom de leurs collègues.

« Ils ont loyalement reconnu qu'ils avaient été, à diverses reprises, l'objet de sollicitations de groupements suspects et qu'ils avaient pris soin de les repousser.

« D'autre part, parmi les indigènes arrêtés pour l'affaire des tracts, un détenu a reconnu que certains annamites protestants auraient fait de la propagande communiste.

« Bien que ce fait n'entache en rien les intentions des pasteurs qui ont tous bien compris que l'intérêt même de leur mission était de se tenir avec soin à l'écart de toute question politique, il prouve néanmoins que nous ne saurions être trop circonspects et que les pasteurs eux-mêmes devront, sous peine de compromettre irrémédiablement leur œuvre, faire une sélection très sévère parmi leurs adeptes et s'entourer de toutes les garanties.

« Je n'ai eu à ce sujet qu'à enregistrer leurs plus solennels engagements.

« Une copie de ces instructions sera communiquée par M. Jeffrey, de Tourane, à tous les pasteurs de l'Annam, qui devront, jusqu'à nouvel ordre, s'inspirer exclusivement de ces dispositions tant dans leurs rapports avec l'administration qu'avec les populations indigènes,

« Signé : JABOUILLE. »

M. Ernest Outrey. — C'est l'application du traité.

M. Marc Rucart. — Oui, c'est l'application du traité, je l'ai dit tout à l'heure. Cela prouve qu'un tel traité est inadmissible sous un régime de protectorat français. Les mœurs ont évolué en Annam comme dans la métropole.

M. Ernest Outrey. — N'en faites pas grief au fonctionnaire incriminé. Il a le devoir d'appliquer le traité. Il l'applique.

Si le ministre des colonies veut rapporter le traité, libre à lui de donner des instructions en ce sens ; mais ne reprochez rien à un fonctionnaire qui fait son devoir en appliquant ce traité.

M. Léon Archimbaud, rapporteur. — C'est qu'il veut donner satisfaction au Premier ministre d'Annam, qui est catholique romain et dont l'autorité est discutable.

M. Ernest Outrey. — Le Premier ministre d'Annam est catholique, c'est exact, mais il n'en est pas moins vrai que le traité existe toujours.

Que le Premier ministre soit protestant ou catholique, le traité subsiste et les fonctionnaires qui sont à la tête du protectorat de l'Annam doivent l'appliquer.

Je ne verrai, d'ailleurs, aucun inconvénient à ce qu'on revienne sur les dispositions de ce traité. M. Varenne, par exemple, aurait très bien pu le supprimer.

M. Alexandre Varenne. — Non, car je suis trop partisan de la politique du protectorat pour supprimer les traités.

On peut les modifier avec le consentement de l'autre partie, mais les détruire, c'est autre chose.

M. Marc Rucart. — Il a été ensuite demandé des précisions en ce qui concerne le pastorat protestant, et une autre circulaire, envoyée de Hué, le 21 septembre 1929, par le résident supérieur par intérim en Annam à MM. les résidents et résidents-maires en Annam dit :

« À la suite de ma circulaire du 3 septembre 1929 relative à l'exercice du culte protestant, divers chefs de province m'ont demandé si les réunions de fidèles pouvaient être autorisées dans les locaux affectés à cet effet, sous la présidence d'un président indigène.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'apparaît pas possible d'admettre cette conception. En principe, toute réunion cultuelle devra être présidée par un pasteur européen. Toutefois, à titre exceptionnel et sous leur responsabilité, les chefs de province pourront autoriser, s'ils le jugent utile, des zéloteurs indigènes, dont ils connaîtront personnellement les sentiments loyalistes à l'égard du gouvernement du protectorat, à présider à des prêches et cérémonies cultuelles en l'absence du pasteur européen.

« Ces instructions complémentaires seront portées à la connaissance des pasteurs protestants de l'Annam dans les mêmes formes et conditions que les dispositions ayant fait l'objet de ma circulaire ci-dessus rappelée.

« Signé : JABOUILLE. »

Enfin, voici une circulaire de M. l'administrateur résident de France à M. le commissaire de police de Namdinh, en date du 20 septembre 1929 :

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir aviser M. Funé, missionnaire évangélique, 26, rue de la Poterie, à Namdinh, que le résident supérieur du Tonkin n'autorise pas la vente des brochures évangéliques sur la voie publique.

« Signé : Illisible. »

M. le rapporteur. — Le Tonkin n'est pas l'Annam.

M. Marc Rucart. — Comme le fait remarquer M. le rapporteur, qui a des connaissances toutes particulières en matière coloniale et surtout en ce qui touche les questions indochinoises, le Tonkin n'est pas l'Annam.

M. Ernest Outrey. — Le Tonkin est un pays de protectorat.

M. Marc Rucart. — C'est exact, mais à la différence de ce qui se passe en Annam, le résident y détient, tout à la fois, les pouvoirs de représentant de la République française et les pouvoirs mêmes de l'empereur d'Annam, ce qui donne encore plus de force à ses circulaires.

M. Ernest Outrey. — Monsieur le ministre, il n'est pas possible de laisser passer sans protester les affirmations de M. le rapporteur.

M. le ministre des colonies. — Ne patientez pas, monsieur Outrey. Je répète que, tout à l'heure, je donnerai satisfaction à la fois à M. Rucart et à vous-même (Très bien ! très bien !)

M. Marc Rucart. — Il est entendu que c'est un pays de protectorat, mais — il faut dire la vérité — de protectorat nominal. Au point de vue des faits, le résident supérieur au Tonkin est vice-roi d'Annam.

Il en résulte que, quand nous nous adressons à notre administrateur, nous nous adressons en même temps au souverain d'Annam. Il réunit les deux pouvoirs dans ses mains.

Mais j'en reviens à l'objet de mon intervention. Je ne commenterai pas les circulaires dont j'ai donné lecture, afin de ne pas prolonger ce débat budgétaire.

Monsieur le ministre, je m'adresse à vous. Vous savez la considération que j'ai pour le ministre en même temps que l'amitié que je professe pour l'homme.

Je vous demande d'intervenir de nouveau et j'espère que les renseignements que vous allez me communiquer vont me donner satisfaction.

Il faut que les représentants de la France en Annam et au Tonkin sachent qu'ils représentent aussi la République avec tous les principes qu'elle revendique et qui doivent faire sa vertu.

Nos fonctionnaires coloniaux sont, pour [321] la plupart, de parfaits réalistes ; leur réalisme serait un réseau d'actions mauvaises s'il se séparait de notre idéalisme. Qu'ils retiennent pour le moins que le réalisme doit, d'abord, tenir compte du temps que nous vivons : depuis la reine Catherine, il y a eu 89 pour proclamer la liberté des croyances et la troisième République pour l'appliquer.

Monsieur le ministre, faites que l'esprit de notre régime républicain soit le même pour la France et pour la plus grande France. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. ministre des colonies.

M. le ministre des colonies. — M. Rucart m'avait déjà signalé, il y a quelque temps, ainsi que M. Archimbaud, la très délicate question de l'exercice du culte protestant en Annam, au Tonkin et au Cambodge.

Quoi qu'il en soit des traités qui ont été conclus à cet égard en 1874 et en 1884, il n'en demeurait pas moins choquant que, dans un pays d'influence française, deux religions fussent placées sur un pied différent.

Je me suis enquis, au sujet des circulaires que m'avait signalées M. Rucart, et qui n'étaient que l'application régulière de l'état de choses existant, mais j'indique tout de suite que des dispositions nouvelles ont été prises.

Un arrêté du résident supérieur [Le Fol] en date du 4 décembre dernier valant ordonnance royale et dont je ne vous lis que les dispositions essentielles, décide :

« Art. 1^{er} . — À l'avenir, l'exercice du culte et de l'œuvre évangélique des pasteurs protestants français sont libres.

Art. 2. — En ce qui concerne les missions étrangères de tout culte et les ministres étrangers de tout culte... »

M. le rapporteur. — Même les Espagnols.

M. Ernest Outrey. — Et les Américains.

M. le ministre des colonies. — Parfaitement.

«... une procédure d'autorisation préalable est établie. »

J'ajoute que, pour le Tonkin et le Cambodge, la question sera résolue dans le même sens.

Vous voyez, messieurs, qu'avec un peu de bonne volonté, il est possible de faire aller de pair le respect des traités et celui des consciences. (*Très. bien ! très bien !*)

M. Marc Rucart. — Je vous remercie, monsieur le ministre.

Le Centenaire de l'Algérie à Hanoï
(*La Volonté indochinoise*, 11 juillet 1930, p. 2, col. 5)

Vendredi dernier, la [SMALA](#), Association amicale des Africains du nord, a célébré le centenaire de la prise d'Alger qui se produisit le 4 juillet 1830.

... le pasteur Calas...

Chronique de Hanoï
(*La Volonté indochinoise*, 14 novembre 1930, p. 6, col. 1)

Décès d'un Ancien Tonkinois

M. [Adolphe Deschwanden](#), un des plus Anciens Tonkinois, vient de décéder à Haïphong, où ses obsèques ont eu lieu le 12 novembre, à 8 heures du matin.

.....
M. le pasteur Calas a procédé à la cérémonie religieuse et a prononcé une allocution émouvante.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1931)

OBSÈQUES. — Les obsèques de M. Eugène Oppenheim, de la C. C. N. E. O.*, décédé hier à Hanoï, ont eu lieu ce matin à 8 heures.

.....
Au cimetière, M. le pasteur Calas prononça une allocution et récita les prières du culte réformé, après avoir adressé un adieu ému au défunt.

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1933, p. 2, col. 5)

Les obsèques de madame la baronne Rita de Grotthuss — Ce matin, à 7 heures, ont eu lieu les obsèques de madame la baronne Rita de Grotthuss enlevée à l'affection des siens après une courte maladie. La nouvelle, connue hier, a produit partout une douloureuse impression. M. le pasteur Calas officia.

Dans l'assistance, on remarquait des notabilités du monde judiciaire et administratif.

M. Saintigny, greffier du Tribunal de 1^{re} instance de Hanoï, conduisait le deuil, entouré de M. le pasteur Calas, de M. Larivière, résident de France à Phuly, du capitaine Minvielle, de la Légion étrangère.

Le char funèbre était surchargé de superbes couronnes. Au cimetière, après les dernières prières, M. le pasteur Calas prononça une allocution.

Nous adressons à toutes les personnes que ce deuil afflige nos bien sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

M. Pierre de Viguerie, élève à l'Institut international agronomique à Rome, mademoiselle Simone de Viguerie ; mademoiselle Nicole de Viguerie, M. Gaston Sipièrre, ancien officier de cavalerie, colon, M. Adrien Saintigny, greffier du Tribunal de Hanoï, remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de leur regrettée mère, parente et amie, la baronne Ritta de Grotthuss.

Obsèques du colonel Wendt,
commandant le 4^e R.T.T. à Namdinh
(*La Volonté indochinoise*, 11 juin 1934)

.....

M. le pasteur Calas, en une courte mais chaleureuse allocution, dit à son tour ce que fut l'homme si brutalement arraché par la mort à une famille qui l'adorait et aux nombreux amis qui pleurent aujourd'hui sa perte.

MONSIEUR RENÉ ROBIN CHEZ SES COMPATRIOTES

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1934)

C'est dans une atmosphère de chaude sympathie que se déroula hier, à 18 heures, toute simple et toute intime, la réunion organisée, ou plus exactement improvisée, par l'un de nos si estimables groupements régionaux, « La Cagouille », formée, comme on sait, des Charentais et des Poitevins, en manière de bienvenue à son président d'honneur, monsieur le gouverneur général René Robin.

.....
pasteur Calas

LA MORT D'UN BRAVE

M. Mignot, sous inspecteur de la Garde indigène

(*La Volonté indo-chinoise*, 7 novembre 1934)

Le 5 novembre mourait à l'hôpital de Lanessan M. le sous-inspecteur de la Garde indigène Mignot qui, atteint d'une affection qui ne pardonne guère, avait dû être évacué de son poste sur l'hôpital de Lanessan.

.....
Dans les rangs de la Légion étrangère, où il servit une dizaine d'années, M. Mignot ne tarda pas à se distinguer par sa brillante attitude dans les différentes affaires auxquelles il participa au Maroc.

Mais c'est pendant la guerre de 1914-18 que Mignot put donner toute sa mesure, méritant une douzaine de citations « formidables », selon l'expression d'un de ses anciens camarades et qui lui valurent d'être décoré, au front, de la Médaille militaire et de la croix de la Légion d'honneur.

Il termina sa carrière militaire dans l'Infanterie coloniale qu'il quitta comme adjudant chef pour entrer dans la Garde indigène.

Tout son séjour dans le corps bleu se passa dans la province de Lang-Son au milieu de ces populations montagnardes qu'il aimait sincèrement et dont il était très aimé car son passé de guerre, autant que la bonté qu'il témoignait aux indigènes, lui avait attiré de la part de ceux-ci une sympathie très vive à laquelle se mêlait une sincère admiration, car les montagnards se connaissent en bravoure.

Aussi avait-il résisté jusqu'à l'extrême limite au mal qui le minait. Il ne consentit à quitter son poste que quand, à bout de résistance, nulle intervention ne pouvait plus le sauver.

.....
Au cimetière, après une émouvante allocution de M. le pasteur Calas, ami du défunt, des discours furent prononcés par des délégués de l'Amicale de la Garde indigène et au nom des Anciens Combattants, retraçant en termes d'une éloquence simple et émue la magnifique carrière militaire de ce soldat dont la vie mérite d'être donnée en exemple.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

| N° matricule | Nom et prénom | Profession | Adresse |
|--------------|-------------------|--------------------|-------------------------------------|
| <u>829</u> | Calas (Théophile) | Pasteur protestant | 61, boulevard Amiral-Courbet, Hanoï |

LA VIE PROTESTANTE
(*La Vie nouvelle*, 10 mai 1935, p. 5, col. 1-2)

Du *Protestant colonial* :

Depuis 1927, le pasteur Calas, ancien aumônier militaire au Maroc, remplit les lourdes et intéressantes fonctions de pasteur du Tonkin et du Nord-Annam, avec résidence à Hanoï. Il était parti avec un engagement de trois ans... et nous sommes en 1935. Diverses raisons l'obligent maintenant à rentrer en France, et, tout en regrettant profondément le départ d'un homme dont l'œuvre a été de tous points excellente et qui a continué la remarquable tradition de ses prédécesseurs, nous ne pouvons que nous incliner devant son désir : M. le pasteur Calas rentrera donc en France cet été, avec la conscience d'une tâche écrasante — et passionnante — fidèlement accomplie.

Mais ce retour en France soulève deux questions, toutes deux délicates. D'une part, notre Société a terminé l'année 1934 avec une vingtaine de mille francs de déficit. Un de nos fidèles amis a déclaré que si l'on trouvait dans le protestantisme dix-neuf autres personnes voulant faire comme lui, il tenait à notre disposition 1.000 fr. pour le combler. L'Église de Tunis a immédiatement répondu à cet appel avec la plus touchante générosité, en envoyant deux parts et demie, 2.500 fr. Qui voudra suivre son exemple ? Notre Société a toujours été d'une discrétion que certains trouvent exagérée dans ses appels financiers. Elle tient à conserver cette tradition. Mais il faut bien le dire : la nécessité de prévoir deux voyages d'Indochine pour l'exercice 1935, le retour du pasteur Calas et le départ de son successeur, nous oblige à adresser cet appel à nos amis. Oui nous aidera à combler notre déficit ?

Trouver l'argent, quelque dur que ce soit, cela paraît encore facile à côté du deuxième problème, qui n'est pas commode à résoudre. Nous cherchons un successeur à M. le pasteur Calas. L'Église de Hanoï a toujours été admirablement desservie, et tous nos anciens conducteurs (les pasteurs Fraissinet, de Richemond, Pannier, de Saint-André, Valette, Assalit, Alfred Martin) en gardent ou en ont gardé un précieux souvenir : enrichissement du ministère, élargissement de vues, vie intéressante, travail spirituel tout spécialement efficace — bref, les caractéristiques habituelles du ministère colonial.

Afin d'éviter des correspondances inutiles, nous devons dire tout de suite que nous ne pouvons envisager l'envoi dans notre colonie que d'un pasteur *français*. Il y a à Hanoï un excellent presbytère, des moyens d'instruction remarquablement développés ; le traitement est calculé (comme ils devraient tous l'être) pour mettre le pasteur à l'abri des soucis matériels. Il y a surtout une belle et grande œuvre à continuer. Nous attendons avec confiance le successeur de M. le pasteur Calas. Il y a, grâce à Dieu, assez de piété véritable dans notre corps pastoral pour que le sacrifice très réel du départ lointain n'arrête pas ceux qui se demanderont en lisant cet appel : ne serait ce pas à moi qu'il s'adresse ?

Chronique de Hanoï
(*La Volonté indochinoise*, 24 août 1935, p. 4, col. 1)

Mariage

Le 24 août, à 19 heures, il a été célébré, à la mairie de Hanoï, le mariage de M. Henri Étienne Gabillot, inspecteur de la Sûreté, domicilié à Haïphong, et de M^{lle} Georgette Aimée Emilie Angelard, professeur de musique, domiciliée à Haïphong et résidant à Hanoï.

Les témoins étaient : MM. Jean Marie Le Poulain, capitaine au long cours, Croix de Guerre, à Haïphong, Jules Théophile Calas, pasteur, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, à Hanoï, Pierre Faugère, interprète du service judiciaire à Hanoï, et Pierre Quancard, commis des P.T.T. à Haïphong.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

SOCIÉTÉ AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 27 septembre 1935, p. 1, col. 1)

.....
Voici pour mémoire les noms des membres du Comité de la « Société amicale » :
MM. le docteur Marliangeas, Perroud, le colonel Lacordaire. le pasteur Calas, Delsalle, de Massiac, Delfour, Ng-dinh-Lun, Cyprès, S. E. Vu-ogoc-Hoanh. Digo, Pichon.

N° 3139 (*Bulletin administratif du Tonkin*, 9 octobre 1935)

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin du 9 octobre 1935.

Le mandat des membres du conseil d'administration du comité central d'Aide mutuelle et d'assistance sociale du Tonkin dont les noms suivent, est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans :

Mgr Chaize,
M. le pasteur Calas,
S. E. Hoang-trong-Phu,
MM. le directeur de la Banque de l'Indochine*,
Lê-van-Phuc,
Dô-dinh-Dac.

S. E. Hoang-trong-Phu est désigné pour présider le conseil d'administration du comité central d'Aide mutuelle et d'assistance sociale du Tonkin.

Obsèques de M. Poincignon (*La Volonté indochinoise*, 25 octobre 1935)

Dans l'assistance :
le pasteur Calas

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1936, p. 2, col. 1)

Hôpital de Lanessan*. — M. le pasteur Oswald Daniel Gockler, remplaçant M. le pasteur Théophile Calas dans ses fonctions d'aumônier du culte protestant à l'hôpital de Lanessan, recevra pour compter du 1^{er} décembre 1935 l'indemnité annuelle de quatre cent soixante piastres (460 p.), prévue à l'arrêté du 28 décembre 1934.

LA VIE PROTESTANTE

(*La Vie nouvelle*, 10 novembre 1936, p. 4, col. 1-2)

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE. — Églises et pasteurs. Dans la Société d'évangélisation des Colonies françaises, M. le pasteur Lehnebach a été nommé à Nouméa². M. le pasteur Calas, le nouveau pasteur de l'Église de Casablanca-Rabat, a pris possession de son poste.

INSTALLATION DE M. LE PASTEUR CALAS

(*Le Petit Marocain*, 9 octobre 1936, p. 2, col. 6)

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de M. le pasteur Calas, successeur de M. le pasteur Serfass. Après un long séjour au Maroc où il suivit de nombreuses et dures colonnes en qualité d'aumônier militaire, M. Calas a été nommé en Indochine d'où il revient enchanté de retrouver le Maroc, qui est le pays de son choix. Il sera installé dans sa charge le dimanche 11 octobre 1936 à 10 h. 15 suivant les traditions de l'Église réformée de France.

Nous sommes heureux de souhaiter à M. le pasteur Calas la plus respectueuse et la plus sincère bienvenue, assurés qu'il trouvera parmi nous les sympathies les plus vraies et le plus beau succès.

L'HOMMAGE PIEUX

[Le culte protestant à la mémoire de lord Baden Powell](#)

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1941, p. 2, col. 2)

Après la cérémonie à l'église Saint-Antoine jeudi matin et celle à la pagode Quan Su de la rue Richaud jeudi soir, les membres de la grande famille scout se sont retrouvés nombreux dimanche soir au temple protestant pour y assister à un culte à la mémoire de Lord Baden Powell, fondateur du scoutisme. Des paroissiens et des amis s'étaient joints à eux, témoignant ainsi de leur sympathie pour le mouvement scout.

M. le pasteur Gockler a su, en paroles émouvantes et simples, mettre les jeunes devant leurs responsabilités en leur demandant de rester fidèles à l'idéal de service que leur a proposé celui qui, maintenant, se repose de ses travaux.

À l'issue du culte, autour d'un feu, tous ont uni leurs pensées en écoutant chef Schlemmer, commissaire d'outre-mer des Scouts «le Fiance, évoquer quelques souvenirs personnels de Baden Powell dont la vie, à tout instant, fut un exemple.

² Serge Lehnebach officie à Saïgon à partir de 1941.

LA FÊTE DES MORTS
(*La Volonté indochinoise*, 4 novembre 1941, p. 2, col. 2)

.....
Le dimanche 2 novembre à 9 heures, un service religieux avait été célébré au temple protestant par le pasteur Gockler, en présence de M. Pierre Delsalle, résident supérieur au Tonkin, du chef de cabinet du secrétaire général représentant le Chef de la Colonie, et de nombreuses personnalités militaires et civiles.

À LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC
FRANÇAIS ET INDOCHIHOIS
ont rendu hommage à l'ange de la patrie
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1942)

Comme dans le reste de l'empire français, Saïgon a commémoré avec une patriotique ferveur, l'épopée héroïque de la Pucelle d'Orléans.

Le matin du dimanche dix mai, plus de sept mille jeunes gens, de l'un et de l'autre sexe, se réunirent sur l'immense terrain de la citadelle, où des mouvements d'ensemble furent exécutés, d'une manière impeccable, en présence du gouverneur, des représentants des autorités civiles, militaires et religieuses ainsi que d'une affluence considérable de Français et d'Annamites

À l'issue de ces exercices physiques, nourriture du corps, le pain de l'esprit fut distribué à la jeunesse scolaire, par la bouche émouvante du pasteur Lehnebach, qui recommanda à ses auditeurs de demeurer toujours unis, pour être forts — comme l'affirme le proverbe — et pour servir avec efficacité le bien public — comme le recommande notre chef vénéré : le maréchal Pétain.

L'éloquente allocution se termina par un cri vibrant et plein de foi, répété par toutes les poitrines : « Vive la France ! »

.....

La Fête des morts
À HANOÏ

.....
Le Dimanche 1^{er} Novembre, un service religieux avait été célébré au Temple protestant par le Pasteur Gockler. M. le Résident Supérieur Pierre Delsalle y assista entouré de nombreuses personnalités et d'une délégation de la Légion des Combattants et Volontaires de la Révolution Nationale qui se rendit encore au Cimetière fleurir les tombes des Combattants des deux guerres.
